



BULLETIN MUNICIPAL



Le mot du maire

Cet été a été de nouveau marqué par un épisode caniculaire. Ce phénomène se produit de plus en plus fréquemment et il nous faudra certainement s'y habituer et mettre en place toutes les mesures permettant d'y faire face.

Notre village a renoué avec ses activités laissées en sommeil depuis un certain temps. La journée du 23 août consacrée à Sainte Croix par le CIRPC (Centre international de recherche et de communication sur l'homme préhistorique dans la vallée de la Couze), dans le cadre du cycle de conférences sur la préhistoire, a remporté un vif succès avec un public passionné. Une initiative à renouveler. Le comité des fêtes a fait preuve de dynamisme en organisant en septembre la traditionnelle fête du pays avec une nouvelle formule, des jeux pour tous dont un concours de pétanque et le repas en soirée. Une nouveauté, fin octobre, la fête de la châtaigne et de la citrouille qui a enthousiasmé les participants.

Dans un autre registre, l'adressage des voies et des lieudits se termine. Chacun peut désormais apprécier la pertinence de cette opération. Une adresse officielle partagée avec tous les acteurs nationaux, qu'ils soient administratifs ou économiques.

La commune a mis en place son site internet officiel, sainte-croix24.fr, qui vous permettra de suivre l'actualité de la commune et de communiquer avec cette dernière.

L'implantation de la fibre optique avec tous ses travaux préliminaires progresse rapidement. Sa mise en service prochaine permettra à notre territoire rural de réduire l'actuelle fracture numérique. L'optimisme est de mise et la meilleure des preuves en est l'installation récente de nouveaux arrivants dans notre commune.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023.

Bien à vous.

Francis MONTAUDOUIN

Réunion du conseil municipal du 8 juin 2022 à 18 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Patrick DELPIT, M. Frédéric SOUFFRON, M. Pascal CATHOT, M. Sébastien HUARD.

Absent excusé : M. Denis RAMBAUD.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Patrick DELPIT.

Non restitution caution logement 1^{er} étage presbytère (Délibération n° 2022-18).

Le maire informe le conseil municipal, suite à la résiliation du bail au 18 janvier 2022 de Madame RENARD Christine locataire du 1^{er} étage du presbytère, de l'état dégradé du logement constaté lors de l'état des lieux de sortie.

Le maire propose de ne pas restituer la caution de 450,00 euros. Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à conserver la caution de 450,00 euros.

Fonds de concours borne d'incendie commune de Rampieux (Délibération n° 2022-19).

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Rampieux, pour des raisons de sécurité, a souhaité implanter une borne de protection incendie au lieudit « Les Combals » sur la commune de Sainte Croix.

La commune de Rampieux s'engage à verser un fonds de concours égal au montant de l'investissement engagé par la commune de Sainte Croix.

Une convention sera établie entre les deux communes pour définir les modalités d'installation et de financement de cet investissement.

Après délibération, le conseil municipal accepte la participation de la commune de Rampieux sous forme de fonds de concours et autorise le maire à signer la convention entre les deux communes.

Dématérialisation des actes administratifs (Délibération n° 2022-20).

Le maire rappelle les règles en vigueur relatives à la publication des actes administratifs (délibérations, compte rendus, procès-verbaux, décisions et arrêtés).

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur leur site internet.

Adressage des voies

Le maire présente au conseil municipal les devis relatifs à l'adressage des voies et lieudits de la commune (panneaux de rue, numéros d'habitation et tubes).

Le conseil municipal retient la proposition de la société Signaux GIROD 33270 BOULIAC.

PLUi

Le maire présente au conseil municipal le pré-zonage du plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration. Le conseil municipal apporte les modifications souhaitées et approuve ce pré-zonage.

Permanences élections législatives.

Le conseil municipal met en place l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022. En raison de la crise sanitaire le bureau de vote sera installé dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2022 à 18 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Patrick DELPIT, M. Sébastien HUARD, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Absents : M. Pascal CATHOT.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M Frédéric SOUFFRON.

Date de convocation du conseil : 14 septembre 2022

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (Délibération 2022-21).

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 1^{er} juin 2022 le comité syndical du SDE24 (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne) a délibéré pour modifier ses statuts.

Il s'agit notamment de :

- la transformation en syndicat mixte fermé,
- la réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- la possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- l'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L5112-7 du CGCT.

Après délibération, le conseil municipal approuve la modification des nouveaux statuts du SDE24.

Rapport annuel 2021 prix et qualité du service public SAIEP SUD PERIGORD (Délibération 2022-22).

Le Maire présente le rapport annuel 2021 du SIAEP SUD PERIGORD sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Sud Périgord.

Les faits marquants sont :

- le nombre d'habitants desservi et la consommation moyenne par abonné sont en augmentation,

Site internet communal (Délibération 2022-26).

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en place du site internet de la commune par la SARL Fire Live « Le Grand Colombier » 24150 BAYAC, il est nécessaire de signer un contrat de maintenance, afin de bénéficier de l'assistance, de la maintenance et de la mise à jour du site.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le contrat de maintenance de Fire Live pour l'année en cours, à partir du 18 octobre 2022, ainsi que l'année suivante. Elle sera renouvelée par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année civile pour une durée d'un an.
- approuve le tarif pour un montant de 0,85 euro par an par habitant soit 74,80 euro HT annuel et 14,00 euro HT pour la réservation et la gestion annuelle du nom du domaine.
- autorise le Maire à signer le contrat de maintenance et tout document s'y reportant.

Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (Délibération 2022-27).

Le Maire informe le conseil municipal que pour lancer les travaux d'une aire de stationnement aux abords de la salle des fêtes et de l'accessibilité PMR de la mairie, il est nécessaire de passer par une équipe de maîtrise d'œuvre. L'ATD24 ayant réalisé l'étude de faisabilité de cet aménagement le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'ATD24 pour assister le maître d'ouvrage pour la procédure de recrutement de l'équipe de maître d'œuvre de cette opération et pour cela il est nécessaire de signer une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage proposée par l'ATD24.
- approuve la rémunération de la mission fixée forfaitairement à 600,00 euro HT soit 720,00 euro TTC (dans le cas où l'opération projetée n'irait pas à son terme, seules les phases engagées seraient considérées comme dues).
- autorise le Maire à signer la convention et tout document s'y reportant.

PLUi.

Dans le cadre du PLUi le projet de zonage est présenté au conseil municipal pour concertation et finalisation.

Assainissement non collectif des bâtiments communaux.

Suite à un dysfonctionnement de l'assainissement sur un logement du bâtiment communal de la mairie il est prévu de revoir le réseau et d'y apporter les aménagements nécessaires.

Rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Dans le cadre de la loi climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, le conseil municipal décide de mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie, logements mairie et logements presbytère).

- le tarif d'abonnement est en augmentation pour le secteur de Belvès. Le tarif de la consommation est en hausse pour tous les secteurs,

- les taux de conformité se dégradent. Ils sont de 97,01% pour le contrôle bactériologique (100% en 2020) et de 92,09% pour le contrôle physico-chimique (99,22% en 2020).

Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Location logement presbytère 1^{er} étage (Délibération 2022-23).

Le Maire expose la demande de Mme ALARY Patricia qui désire louer le logement presbytère 1^{er} étage.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte de louer le logement à Mme ALARY Patricia à compter du 1^{er} septembre 2022,
- fixe le montant du loyer du logement à 480,00 euros (450,00 euros pour la partie habitation et 30,00 euros pour le garage),
- fixe le montant du dépôt de garantie à 480,00 euros.
- autorise le maire à signer le bail et tous les documents se reportant à cette location.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 (Délibération 2022-24).

Le maire présente au conseil municipal le principe de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée,
- que la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquera aux budget principal et au budget annexe logement,
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,
- de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis,
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport annuel 2021 prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets SMD3 (Délibération 2022-25).

Le Maire présente le rapport annuel 2021 du SMD3 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

La borne incendie prévue au lieudit Les Combals est installée.

Un don de 20 euros a été fait à la commune par M. Alain LACAPELLE.

La conférence du 23 août du CIRPC a rencontré un vif succès.

La fête de la Sainte Croix a permis de renouer avec les activités festives dans la commune.

Questions diverses.

Mme Christelle COSER signale un excès de gravillons, route de Tailladet, suite à une intervention de rénovation de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

URBANISME

Les autorisations d'urbanisme suivantes ont été accordées en 2022 :

- Déclaration préalable de travaux n° 22D0001, le 2 mars 2022, à LUEURS DE GORCE pour une modification de façade (création d'une fenêtre).
- Déclaration préalable de travaux n° 22D0002, le 6 avril 2022, à Mme Sharon CARRICK pour la réfection d'une annexe à l'habitation.
- Déclaration préalable de travaux n° 22D0003, le 22 juin 2022, à Mme Delphine VALADIE pour la construction d'une piscine à Brassac.
- Permis de construire n° 22D0001, le 14 septembre 2022, à M. Jean Philippe VENIANT pour le changement de destination d'une partie d'un séchoir à tabac en habitation à Terres Hautes.
- Permis de construire n° 22D0002, le 14 septembre 2022, à Mme Delphine VALADIE pour la liaison entre deux maisons par la création d'une extension avec toit terrasse à Brassac.
- Permis de construire n° 22D0003, le 16 novembre 2022, à M. Jean Guy SOULAGE pour une extension d'habitation à Tour de Rein.
- Déclaration préalable de travaux n° 22D0004, le 16 novembre 2022, à M. Vincent LEBON pour un abri à mouton à La Combe du Mas.
- Déclaration préalable de travaux n° 22D0005, le 16 novembre 2022, à M. Vincent LEBON pour une serre potagère à La Combe du Mas.
- Déclaration préalable de travaux n° 22D0007, le 16 novembre 2022, à M. Vincent LEBON pour l'implantation de deux fenêtres à La Combe du Mas.

La commune met en place un site internet officiel, **sainte-croix24.fr**, à compter du janvier 1er janvier 2023. Ce site répond à une modernisation du système de communication entre l'administration communale et ses habitants. Ce qui signifie plus de rapidité et d'interactivité.

Ce site est composé des rubriques suivantes :

- accueil,
- mairie,
- vie pratique,
- informations,
- agenda,
- contact.

Encore rudimentaire ce site s'étoffera au fil du temps.

Par une mise en réseau il permet également un partage avec les sites des communes voisines.

UNE PAGE D'HISTOIRE LOCALE : LES LIEUDITS DE SAINTE CROIX

A l'heure de l'adressage obligatoire des noms de voies et de lieudits en France il est intéressant de nous pencher sur la toponymie de notre commune. Si la plupart des lieudits sont toujours d'actualité certains noms de fermes ou de hameaux ont aujourd'hui disparus. Il n'en reste une trace que pour certaines mémoires locales et dans les archives communales, départementales et nationales.

Qui se souvient de Jean Grandou, la Mouline Basse, la Mouline Haute, la Tuilerie ?

Remontons le temps à Sainte Croix.

En France, aux temps de l'indépendance gauloise, la propriété rurale est indivise dans chaque cité.

Après la conquête romaine et le développement de la culture des céréales la propriété collective est partagée et donne naissance à la propriété individuelle. Ainsi naissent les domaines ruraux, les *villae* gallo-romaines, qu'il faut identifier. Les lieudits font leur apparition.

La gaule comme toutes les colonies romaines est soumise au régime du cens par César puis par Octave-Auguste. Le cens est l'ancêtre de l'actuel impôt foncier. Les registres du cens comportent le détail des propriétaires avec leurs parcelles et les revenus correspondants. C'est la naissance du cadastre. L'invasion des barbares et l'ère mérovingienne n'apporteront pas de modifications au cens et à ses registres. L'époque carolingienne fait évoluer la question cadastrale, sous l'impulsion des seigneurs laïcs et des membres du clergé. On voit alors apparaître les pouillés ou compoix, les polyptiques et les terriers. Ce sont des documents locaux.

L'accroissement du nombre de lieudits se produit au milieu du Moyen Age, du 11^{ème} siècle au 13^{ème} siècle. Il est contemporain de l'apparition des noms de famille. Très souvent un lien étroit existe entre les noms de lieudits et les noms de famille. Par exemple, la Laurencie signifie le domaine de Laurent. A cette époque de paix relative, après les invasions venues de l'Est (Alains, Huns,) et scandinaves (Vikings), de nombreuses terres sont défrichées sous l'autorité des seigneurs laïcs et ecclésiastiques. De nouvelles habitations sont créées et la population augmente.

Sous l'ancien régime des tentatives de création d'un cadastre général sont initiées, notamment sous Charles VIII, Louis XIV et Louis XV, mais elles n'aboutissent pas. Il faudra attendre 1807 et le cadastre Napoléonien pour son aboutissement.

Au 18^{ème} siècle, au niveau national la carte de Cassini, et pour notre région la carte de Belleyme, carte de Guyenne publiée à partir de 1785 par Pierre de Belleyme, ingénieur géographe du roi Louis XV pour la Guyenne, donnent une représentation graphique du territoire avec les paroisses et les noms de lieudits.

Au cours des deux derniers siècles des modifications ont été apportées pour obtenir la carte d'état-major, puis le cadastre moderne, et les cartes IGN.

Revenons à la carte de Belleyme reproduite ci-dessous. La description en est grossière et seuls les ensembles d'habitation les plus importants y sont mentionnés. Pour la paroisse de Sainte Croix de Montferrand, appellation de l'époque, nous relevons, sous sa forme orthographique :

- Mouline basse, aujourd'hui La Forge,
- Mouline haute, l'actuel Moulin de Las Places,
- Les Bories, à ce jour en ruines au milieu des bois et inhabité,
- Les Prieurs,
- Sainte Croix de Montferrand, le chef-lieu,
- La Toutounel,
- Les Mas,
- La Bourgade,
- Mansac,
- La Croix de Cause, actuellement Le Causse et inhabité,
- Le Mayne, aujourd'hui disparu,
- Jean de Banès,
- La Laurentie,
- Gauthier, aujourd'hui inhabité
- Moulin de Suge, devenu Le Moulin de Bouquet,
- Jean Grandou, aujourd'hui disparu,
- Tuilerie, aujourd'hui disparu,
- Cassaniol, à ce jour en ruines,
- Baden,
- Gorce,
- Barjou.

Sur cette carte, sont mentionnés comme dépendant de la paroisse de La Bouquerie :

- Parrot,
- Tailladet,
- Grand Brassac,
- Ruffet.



Carte de Belleyme (paroisse de Sainte Croix de Montferrand)

UNE PEINTRE À SAINTE CROIX



Peut-être quelques-uns des habitants de Sainte Croix ou les nombreux touristes qui sont revenus dans ce magnifique endroit du Périgord ont aperçu une artiste avec ses peintures, ses pinceaux et son chevalet qui peignait en plein air.

C'était mon amie Surenne qui m'a rendu visite avec son mari cet été pour une belle semaine.

Elle vient du centre de l'Angleterre où elle a élevé trois enfants et travaille maintenant comme employée du CDI d'une école.

Mais en plus de ces obligations et devoirs elle a toujours peint et même plus encore depuis que ses enfants sont partis de la maison.

Ce que je ne savais pas, c'est qu'elle emporte son matériel pendant ses voyages sur le continent et qu'elle passe pas mal de temps, assise sur un inconfortable tabouret à l'ombre, avec une patience admirable, en recréant vraiment ce qui se trouve devant elle à la peinture à l'huile ou à l'eau sur toile ou papier. Elle donne à ces motifs un style très personnel, souvent doux.

Par exemple, j'ai observé le champ plein de chicorée amère ordinaire tout en fleurs le matin en face de notre maison, transformé sur la toile en une mer de fleurs bleu clair devant les bois foncés à l'arrière-plan et le ciel correspondant en bleu délicat.

Surenne a aussi peint soigneusement l'église de Sainte Croix avec les bâtiments adjacents dont je présente une photo. Elle s'est promenée dans notre commune et a trouvé de nombreux motifs et lieux magnifiques qui nous donnent une nouvelle perspective de notre bel environnement.

Si quelqu'un souhaite trouver et regarder plus de travaux de Surenne on peut visiter son site surenne.art.

Et voilà!



7/22 H. Glause

SAMEDI 21 JANVIER 2023
20h30 Salle des Fêtes de Sainte Croix

Veillée et contes avec
Clément BOUSCAREL



Clément vit toujours dans la ferme familiale près du village de Cresse,
au bord de la rivière Dordogne dans le Haut Quercy.
Son grand-père, son oncle et d'autres anciens lui ont transmis légendes,
contes et histoires de ce Pays.

C'est à son tour de nous les transmettre en Français et en Occitan
Venez passer un bon moment avec nous, gaufres et boissons chaudes
seront à votre disposition

Entrée : 10 euros

Réservation obligatoire au 06 87 60 56 85 jusqu'au 18 janvier 2023

NUMÉROS UTILES

Mairie de Sainte-Croix
Le Bourg 24440 Sainte Croix
Téléphone : 05 53 63 25 20
mail : mairie.stecroix-de-bt@wanadoo.fr

15 : SAMU
18 : Pompiers
17 : Police
112 : Urgences

Démarches administratives (Formation, Emploi, Retraite, Etat civil et Famille, Santé, Justice, Budget, Logement, Mobilité et Courrier) : France Services
36 boulevard Stalingrad 24150 Lalinde
mail : franceservices@ccbdp.fr
Téléphone : 05 53 73 56 22

Dépannage Electricité (Enedis) :
Téléphone : 09 72 67 50 24

Dépannage Eau (Sogedo) : Téléphone : 05 53 30 21 98

Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord
12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde
mail : ccbd@ccbdp.fr
Téléphone : 05 53 73 56 20

Déchetterie de Beaumontois en Périgord, horaires d'ouverture :
- du 1^{er} juillet au 31 août, du mardi au samedi de 7h30 à 13h,
- du 1^{er} septembre au 30 juin, du mardi au samedi, de 9h à 12h
et du lundi au vendredi de 14h à 17h45.
Fermeture les dimanches et jours fériés.